

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 16 décembre 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
BLEIN Magali	Bellegarde en Forez
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
OULION Emmanuel	Marclopt
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 24-12-06

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

Service de l'eau : Décision comptable modificative n°3

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

PERCET Serge – Montrond les Bains

MEUNIER David -Bellegarde en Forez

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

LICTEVOUT François-Xavier – Rivas

PERCET Serge – Montrond les Bains

PICARD Christian- Bellegarde en Forez

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu (e) pour la session

ROCHETTE Georges

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Feurs-----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20241216-CS24-12-06B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : Service de l'eau : Décision comptable modificative n°3

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget 2024 du service l'eau. Il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément aux engagements de travaux. Il présente les écritures comptables suivantes :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
6615 Intérêt LT	10 000.00 €		
605 Achat d'eau	-10 000.00 €		
<i>Total Dépenses Décision modificative n°3</i>	0.00 €	<i>Total Recettes Décision Modificative n°3</i>	0.00 €
<i>Vote BP 2024 Section de fonctionnement</i>	1 063 400.00 €	<i>Vote BP 2024</i>	1 063 400.00 €
<i>BP 2024 Section de fonctionnement +DM N°1+2</i>	1 063 400.00 €	<i>BP 2024+ DM 1+2</i>	1 063 400.00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
1641- Capital emprunt	3 500.00 €		
45819923-travaux interco SIEMLY	-3 500.00 €		
<i>Total Dépenses Décision modificative n°3</i>	0.00 €	<i>Total Recettes Décision modificative n°3</i>	0.00 €
<i>Vote BP 2024 Section d'investissement</i>	3 056 060.00 €	<i>Vote BP 2024</i>	3 056 060.00 €
<i>Section d'investissement -DM n°1+2+3+BP 2024</i>	3 056 060.00 €	<i>DM n°1 +2+3+BP 2024</i>	3 056 060.00 €

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical par :

- ✳ Approuvent la décision modificative comptable n° 3 pour le Service de l'eau comme énoncée ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 16 décembre 2024

Le Président,
Jacques LAFFONT.

SIVAP
Eau et Assainissement
Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Planchaux
- Montrond les Bains

Le Secrétaire de séance,
Georges ROCHETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20241216-CS24-12-00B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

